

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 FEVRIER 2018**

L'an deux mil dix-huit le 9 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de CALAN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal LE DOUSSAL, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 janvier 2018

**Présents:** Pascal LE DOUSSAL, Marie-Annick LE BELLER, Bernard FIOLEAU, Gilles DELANOE, Yolande OLIVIER Françoise HELIAS, Michel JAFFRELOT, Yann GUIGUEN, Jessica TRIQUET, Erwan L'HEREEC, François GABILLET.

**Absents excusés:** Marie-Noëlle RAUDE, Anne Jessy BETOTE, Erwan LECOMTE (donne procuration à Yann GUIGUEN), Laurence TRAVERS.

Madame Jessica TRIQUET a été élue secrétaire.

## **1) ORGANISATION DU RYTHME SCOLAIRE POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019**

Madame LE BELLER Marie-Annick, Adjointe aux affaires scolaires informe le Conseil Municipal qu'une enquête a été réalisée auprès des familles courant décembre 2017, au sujet de l'organisation du rythme scolaire pour l'année scolaire 2018/2019. Seules 6 familles étaient favorables au maintien de la semaine à 4.5 journées. Le Conseil d'école s'est réuni le 23 janvier, la décision a été prise de faire une demande auprès de l'inspection académique pour un retour à 4 jours.

Il revient au Conseil Municipal d'entériner la décision concernant l'organisation du rythme scolaire pour l'année scolaire 2018/2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, un retour à la semaine à 4 jours pour la rentrée scolaire 2018/2019.

## **2) CONVENTION POSTE ENEDIS**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que la société Enedis doit installer un poste de transformation sur la parcelle communale cadastrée section A, numéro 511,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Approuve** la convention permettant l'installation du poste de transformation électrique sur la parcelle cadastrée n°511 de la section A, à Calan, appartenant à la commune de Calan, au profit de la société Enedis.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la régularisation de ce dossier.

### 3) QUESTIONS DIVERSES :

- Vérification taux euribor :

Monsieur Gilles DELANOE informe le Conseil Municipal que le taux actuel de l'euribor est de - 0.329%, pour comparaison au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il était de - 0.318%.

Cette vérification est faite comme convenu lors de la contraction du dernier emprunt en 2015, afin de voir s'il convient de passer au taux fixe. Pour le moment, pas de modification à prévoir.

- Point sur les finances et le budget 2017:

1<sup>ère</sup> lecture du réalisé 2017 par rapport à ce qui était prévu au budget prévisionnel 2017, ceci afin de préparer le budget 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Le Maire,  
Pascal LE DOUSSAL.

